

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 20 juin 2024

### Convocation

Date : 14/06/2024

Affichée et mise en ligne

le : 14/06/2024

\*\*\*\*\*

### Délibération n°

59-CC200624

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 8
- Votants : 38
- Absents : 6

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée le 24/06/2024

Mise en ligne le :

24 JUIN 2024

### Délibération mise en ligne

sur le site internet de la

CCSSO le :

11 JUIL. 2024

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARRONDE (SMOA) 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ACCIAI

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BALOSSIÉ Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur FROMENT Daniel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GLASTRA Delphine	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane

### Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame LUDMANN Véronique  
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur DUMOULIN François  
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie  
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame LOISELEUR Pascale  
 Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre  
 Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur MARÉCHAL Guillaume, Président  
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

### Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

**Étaient absents**

Monsieur DIEDRICH Wilfried  
 Monsieur GRANZIERA Gilles  
 Monsieur LAPIE Dominique  
 Madame LOZANO Michèle  
 Monsieur NOCTON Laurent  
 Monsieur PATRIA Alexis

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 8 pouvoirs.  
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS****(Annexe jointe)**

Le SMOA a été créé le 01 février 2010. En 2023, le territoire syndical s'étend sur 92 communes, 789 km<sup>2</sup>, 146 403 habitants et est identique à celui du SAGE.

Il est constitué de 270 km de cours d'eau, 13 masses d'eau dont l'Aronde, une partie de l'Oise et l'Aisne, 3 000 ha de milieux humides.

En 2018, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a transféré au SMOA, sa compétence GEMA, pour la partie de la commune de Fleurines, située sur le bassin versant de l'Oise Aronde.

Chaque année, le rapport d'activité retrace le travail accompli par le syndicat.

L'année 2023 restera une année historique pour le bassin Oise-Aronde en raison d'un déficit pluviométrique ayant entraîné une sécheresse de nappe très précoce (dès juin 2023).

Avant de le transmettre à chaque commune de notre intercommunalité, le Conseil Communautaire doit recevoir communication du rapport d'activité et prendre acte de son contenu.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**DÉLIBÉRATION**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;



**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2014 ;

**Vu** la délibération n° 2018-CC-04-032 du 22 février 2018 autorisant le transfert de la compétence GEMA et SAGE au SMOA, pour une partie de la commune de Fleurines ;

**Considérant** la nécessité de réaliser un rapport annuel d'activité ;

**Considérant** que ce rapport d'activité doit être communiqué en Conseil Communautaire avant transmission à chaque commune membre de la Communauté de Communes ;

Paraphes	
	

**DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



**ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activité de l'année 2023 du SMOA,

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à communiquer le rapport d'activité 2023 du SMOA aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

En Sous-Préfecture le : **11 JUIL. 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **11 JUIL. 2024**

Fait à Senlis, le **11 JUIL. 2024**

**Guillaume MARÉCHAL**



*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*

**Maxime ACCIAI**

*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# 2023

LE SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



## LE RAPPORT D'ACTIVITÉ



Aronde > Wacquemoulin > assec été 2023

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



# SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE  
OISE-ARONDE **p.5**

LE PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE SYNDICAL **p.5**

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE **p.6**

LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE **p.7**

LES ÉLÉMENTS CLÉ DU SAGE OISE-ARONDE RÉVISÉ **p.8**

LES ACTIVITÉS DE LA CLE ET SON BUREAU **p.9**

AU SERVICE DE SON TERRITOIRE **p.11**

SON ÉQUIPE **p.12**

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS **p.13**

LA COMMUNICATION **p.15**

LE SAGE OISE-ARONDE **p.17**

LA GESTION DES ZONES HUMIDES **p.21**

LA GESTION DES COURS D'EAU **p.23**

LES MARAIS DE SACY **p.25**

LE RUISSELLEMENT **p.27**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE





# LE MOT DU PRÉSIDENT

Philippe MARINI  
Sénateur honoraire de l'Oise  
Président de l'ARC  
Maire de Compiègne  
Président du SMOA et de la CLE

Depuis 2010, je préside avec plaisir cette structure locale en charge de l'animation de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant Oise-Aronde. Mon étonnement est toujours aussi fort, quand, au fil des rencontres avec les acteurs de l'eau et les élus locaux, je mesure l'investissement de notre syndicat en termes d'action publique et, à l'inverse, la méconnaissance par le grand public de notre existence.

Ainsi, le Syndicat Mixte Oise-Aronde a pour objectif de promouvoir la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un territoire hydrographique qui dépasse les limites administratives..

2023 restera une année historique pour le bassin Oise-Aronde en raison d'un déficit pluviométrique conduisant à une sécheresse de nappe très précoce. Cela nous rappelle avec force, l'utilité de nos actions et les défis à affronter pour faire face aux changements climatiques de plus en plus ressentis. D'où l'importance de poursuivre le travail d'anticipation avec pour fil conducteur, la volonté de mettre à profit notre connaissance et notre expertise au service de la résolution des problématiques auxquelles sont confrontés les 9 EPCI et 92 communes de notre syndicat.

L'année 2024 marquera l'extension de notre périmètre de compétence GEMA aux 52 communes concernées par les bassins du Matz, de la Divette et des rus forestiers du massif de Laigue. En parallèle, le SMOA se verra confier la compétence ruissellement et coulées de boue par une partie de ses membres. Ainsi, notre effectif technique sera renforcé par l'intégration de 3 nouveaux agents.

Notre syndicat est un lieu unique de dialogue entre élus, agriculteurs et usagers de toute nature. Il doit développer son action pédagogique en direction de tous les publics.

Aussi, je remercie mes collègues élus et l'équipe en place pour leur engagement quotidien. Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport riche d'actualités.

# ET DU 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT

Didier LEDENT  
Maire de Moyenneville  
1<sup>er</sup> Vice-président du SMOA



Depuis 15 ans, les élus du bassin participent à la planification et l'animation d'un projet territorial, à l'aide du SAGE, pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques en partenariat avec les collectivités locales, les usagers de l'eau ainsi que nos partenaires techniques et financiers.

L'action politique du SMOA est essentielle pour travailler sur les grands enjeux du SAGE Oise-Aronde et plus particulièrement la maîtrise des étiages et la garantie d'un équilibre quantitatif de la ressource en eau. A cet effet, le SMOA partage la gouvernance du comité de pilotage du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de l'Aronde avec la Chambre d'agriculture de l'Oise, afin d'optimiser la gestion de l'eau, notre bien commun, pour les prochaines décennies.

Face à la raréfaction des ressources en eau en période estivale ainsi que la multiplication des phénomènes de ruissellements et de coulées de boue aux conséquences dévastatrices pour les biens, les personnes et les milieux naturels, plus que jamais, il convient de mettre en oeuvre nos outils de gestion. Les dispositifs territorialisés que constituent le SAGE et sa déclinaison locale "CTEC", le PTGE et son programme d'actions, le PPRE et sa planification annuelle doivent aboutir à des opérations concertées et efficaces

Ensemble, accompagnés de tous les élus et acteurs du bassin, nous pourrons mieux servir l'intérêt des populations tout en garantissant la préservation de nos ressources en eau à long terme.



# PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

Le SMOA a été créé par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> février 2010 dans le but de répondre aux besoins des collectivités à travers une approche territoriale cohérente. Ainsi, le syndicat met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques en assurant le suivi, l'animation, la révision et la mise en œuvre du SAGE Oise-Aronde.

**Le périmètre syndical s'étend sur 92 communes et est identique à celui du SAGE. Cette cohérence nous permet d'agir de façon pertinente pour la gestion de l'eau depuis l'amont jusqu'à l'aval.**

En 2018, les 9 EPCI membres ont confié l'exercice de la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques" (GEMA) au SMOA. Afin de répondre à la demande croissante des élus locaux, l'effectif du syndicat repose sur un pôle GEMA - Marais de Sacy, un pôle SAGE, un pôle administratif et une mission d'assistance technique ruissellement.

## PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICAL



*En février 2023, les Présidents de la CCPS et de la CC2V ont sollicité le SMOA afin d'étudier la mise en place d'une organisation commune avec les bassins du Matz et de la Divette ou une mutualisation avec le Syndicat Mixte Oise-Moyenne (SMOM). En effet, le SMOM devait se voir confier l'intégralité de la GEMA par ses membres.*

En juillet 2023, il a été retenu l'option reposant sur la mutualisation de nos moyens techniques, humains et financiers.

Le secteur visé concerne la CCPS, la CC2V, la CCPN et la CCLO, soit 52 nouvelles communes, 6 700 ha de zones humides, 245 km de cours d'eau non domaniaux.

Par délibération en date du 04 octobre 2023, les membres du comité syndical ont acté à l'unanimité le principe d'adhésion et de transfert de la GEMA des syndicats de la Divette et du Matz au SMOA. Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les élus du bassin seront amenés à se prononcer sur l'extension du périmètre de compétence GEMA. Le comité syndical d'installation des nouveaux membres est envisagé avant l'été 2024.

# LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE



COMMUNES



789 km<sup>2</sup>



146 403  
habitants



270 km  
de cours d'eau non  
domaniaux



3 000 ha  
de milieux humides



13  
masses d'eau  
superficielles dont  
l'Aronde, une partie  
de l'Oise et l'Aisne



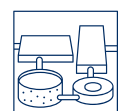
4  
masses d'eau  
souterraines dont la  
nappe de la Craie



1  
Zone de Répartition  
des Eaux (ZRE)



61  
Captages d'eau  
potable actifs



25  
Stations d'épuration

## Les activités socio-économiques



90 % d'espaces ruraux dont 30 % de forêt



60 % de terres agricoles dont un vaste secteur au sein de la Plaine d'Estrées et du Plateau Picard



10% de zones urbaines et industrielles concentrées au niveau de la vallée de l'Oise : Compiègne, Pont-Sainte-Maxence

## Les richesses naturelles



6 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)  
 2 Zones de Protection Spéciales (ZPS)  
 1 Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)



20 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques



48 Espaces Naturels Sensibles (ENS)



1 site RAMSAR : Marais de Sacy

# LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE OISE-ARONDE

## Ses élus

Le SMOA est administré par un comité syndical composé de 55 délégués titulaires et 55 délégués suppléants, désignés par les collectivités adhérentes. Les comptes rendus des comités et bureaux syndicaux sont téléchargeables sur le site internet du SMOA à l'adresse suivante :

<https://oisearonde.wixsite.com/smoa>

## Membres du Comité Syndical

ARC	18 délégués titulaires
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	11 délégués titulaires
CC de la Plaine d'Estrées	8 délégués titulaires
CC du Plateau Picard	7 délégués titulaires
CC du Pays des Sources	4 délégués titulaires
CC des Lisières de l'Oise	1 délégué titulaire
CC du Liancourtois Vallée Dorée	1 délégué titulaire
CC du Pays de Valois	1 délégué titulaire
CC Senlis Sud Oise	1 délégué titulaire
Pierrefonds	1 délégué titulaire
Morierval	1 délégué titulaire
Orrouy	1 délégué titulaire

## Membres du bureau



**M. Philippe MARINI**  
Sénateur Honoraire de l'Oise  
Président de l'ARC  
Maire de Compiègne



1er Vice-président  
**M. Didier LEDENT**  
Maire de Moyenneville  
Conseiller communautaire de la CCPP



2e Vice-présidente  
**Mme Sophie MERCIER**  
Maire de Remy  
Présidente de la CCPE



3e Vice-président  
**M. Jean-Claude DARCY**  
Maire de Baugy  
Conseiller communautaire de la CCPS



4e Vice-président  
**M. Eric BERTRAND**  
Maire d'Armancourt  
Vice-président de l'ARC



5e Vice-présidente  
**Mme Marinette CAROLE**  
Maire de Bazicourt  
Conseillère communautaire de la CCPOH



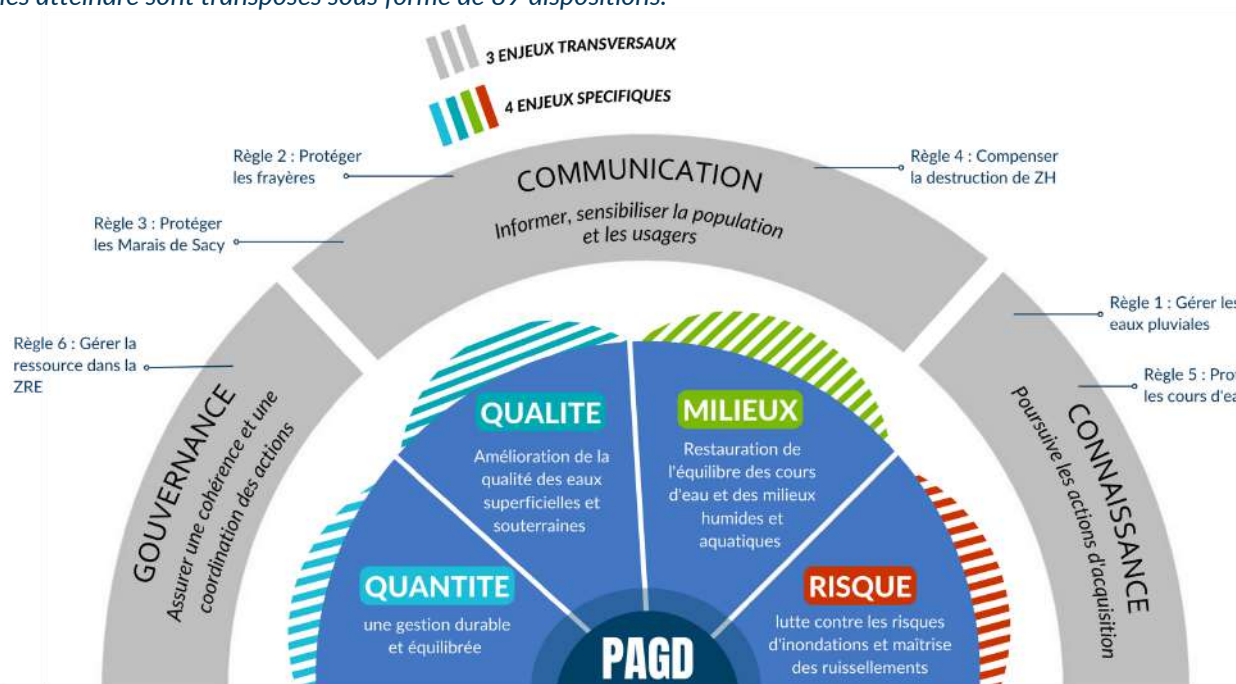
6e Vice-présidente  
**M. Jean-François CROISILLE**  
Maire de Labruyère  
Vice-président de la CCLVD

# LES ÉLÉMENTS CLÉS DU SAGE OISE- ARONDE RÉVISÉ

## Préambule :

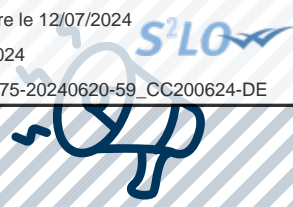
Le SAGE Oise-Aronde révisé repose sur 7 enjeux qui constituent les principaux axes permettant de satisfaire les objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie en vigueur.

Ces enjeux sont déclinés en 9 objectifs généraux qui constituent des cibles à atteindre pour s'assurer du bon état de la ressource en eau et des milieux au sein du bassin Oise-Aronde. Pour chaque objectif, les moyens prioritaires pour les atteindre sont transposés sous forme de 89 dispositions.



Plan d'Aménagement et Gestion Durable  
7 ENJEUX > 9 OBJECTIFS et 89 DISPOSITIONS

GOUVERNANCE	4
COMMUNICATION	4
CONNAISSANCE	1
<b>QUANTITE</b>	
QUANTITE-ETIAGE : maîtriser les étiages	6
QUANTITE-EQUI : garantir un équilibre quantitatif de la ressource	15
<b>QUALITE</b>	
QUALITE-URBA : réduire les pollutions d'origines domestiques et urbaines	18
QUALITE-AGRI : réduire les pollutions liées aux activités agricoles	4
QUALITE-IND : Réduire les pollutions liées aux activités industrielles	3
<b>MILIEUX</b>	
MILIEU-AQUA : préserver et reconquérir les fonctionnalités des milieux	11
MILIEUX-RIV : préserver et reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau	11
<b>RISQUE</b>	
RISQUE-RUISS : limiter l'érosion des sols et le ruissellement en milieu rural et urbain	7
RISQUE-INOND : maîtriser les inondations	5



# LES ACTIVITÉS DE LA CLE ET SON BUREAU

## Avis du bureau :

Numéro	Objectifs	Intitulé	Décisions
001.2023	URBANISME	Construction de 3 bâtiments logistique à Avriigny (SNC Avriigny)	Défavorable
003-2023	URBANISME	Construction d'un lotissement de 21 lots à Lachelle (BDL Promotion)	Favorable avec réserves
004-2023	URBANISME	Construction d'un lotissement de 40 lots à Gournay-sur-Aronde (SCCV Gournay Brunet)	Favorable avec réserves
005-2023	URBANISME	Aménagement d'un quartier durable et du pôle d'échanges multimodal de Compiègne / Margny-lès-Compiègne (ARC)	Favorable
007.2023	URBANISME	Construction de 3 bâtiments logistique à Avriigny (SNC Avriigny) - COMPLEMENTS	Défavorable
006-2023	QUALITE /QUANTITE	Projet de Mise au Gabarit Européen de l'Oise entre Compiègne et Creil (VNF)	Favorable avec réserves et demande de compléments
008.2023	QUANTITE	Création de 2 forages pour la mise en place d'un essai de pompage à Longueil-Sainte-Marie (CCPE)	Favorable
002-2023	QUALITE /QUANTITE	Création d'un forage pour la mise en place d'un piézomètre à Houdancourt (GRTGaz)	Favorable

### Séance plénière de la CLE du 02 mars 2023 :

Lors de cette séance, Mme Marie ANGUENOT, Chargée de mission SAGE, a proposé une série d'actions sur le thème de la communication et de la connaissance (journées techniques, atelier de formation, ...). En parallèle, la Chambre d'agriculture de l'Oise a présenté l'OUGC de l'Aronde et la DDT de l'Oise a détaillé le projet d'étude quantitative à l'échelle départementale. L'ordre du jour ne comportait pas de délibération.

### Séance plénière de la CLE du 05 avril 2023 :

Lors du Comité de Suivi de la Ressource en Eau (CSRE) du 09 mars 2023, Mme la Préfète de l'Oise a souhaité que l'ensemble des CLE du département puissent se réunir dans un délai de 1 mois. Dans ce cadre, les membres ont échangé sur la base de réflexions locales. In fine, la CLE a proposé une liste d'actions opérationnelles et efficaces dans le but d'anticiper la sécheresse de l'été 2023.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

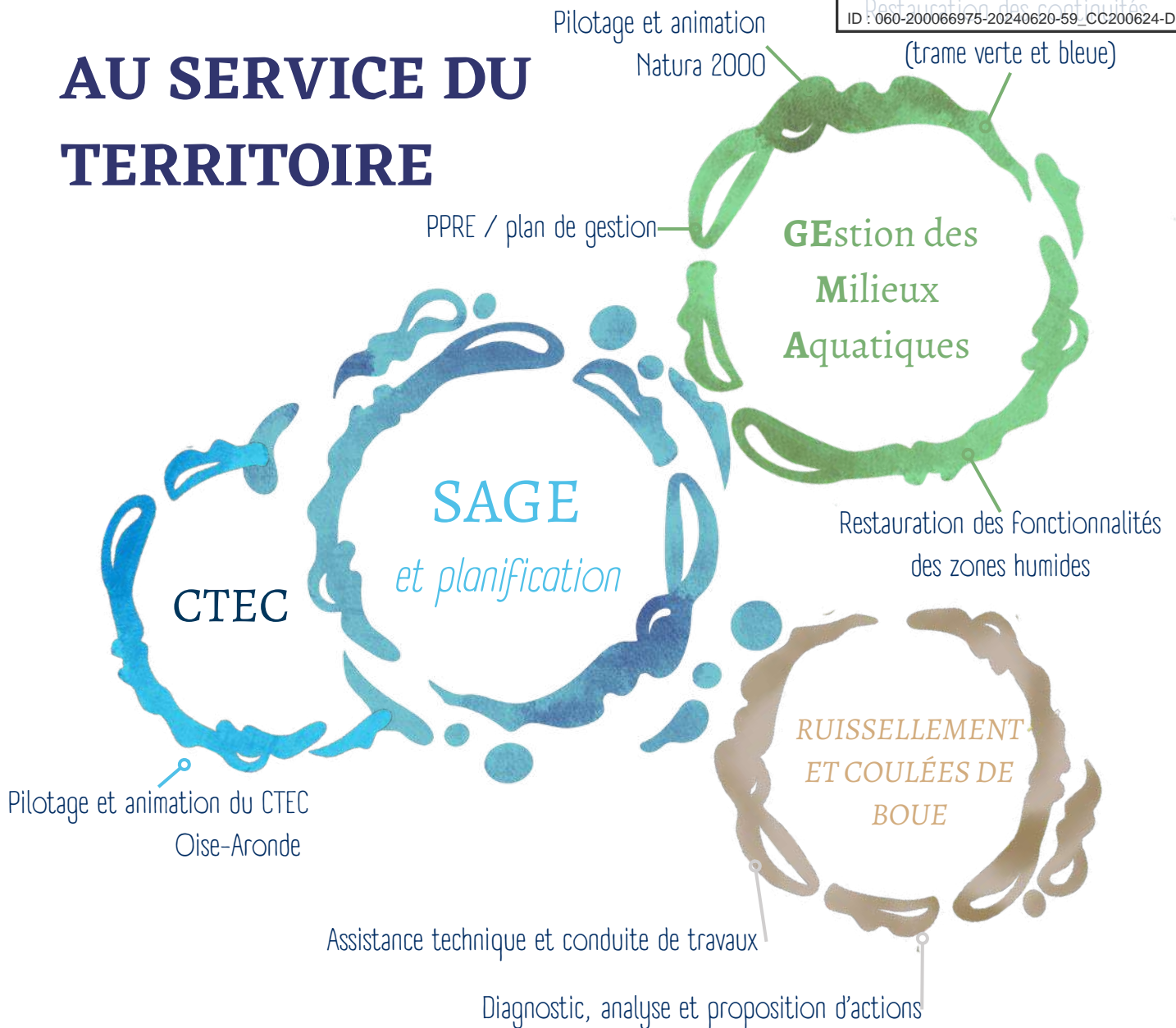
ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



# TRAVAUX DE RESTAURATION DU RU À SAINT-SAUVEUR EN FORÊT DOMANIALE DE COMPIÈGNE



# AU SERVICE DU TERRITOIRE



## LES COMITÉS TECHNIQUES

### Comité GEMA



**Président : M. Bruno LEDRAPPIER**

- Aronde & affluents : 4 représentants
- Conque & Grand Fossé : 2 représentants
- Rus forestiers : 5 représentants
- Petits affluents de l'Oise : 11 représentants
- Fédération de Pêche : 2 représentants
- ONF : 1 représentant
- Conseil départemental : 2 représentants
- Expert : évolutif

### Comité des Marais de Sacy

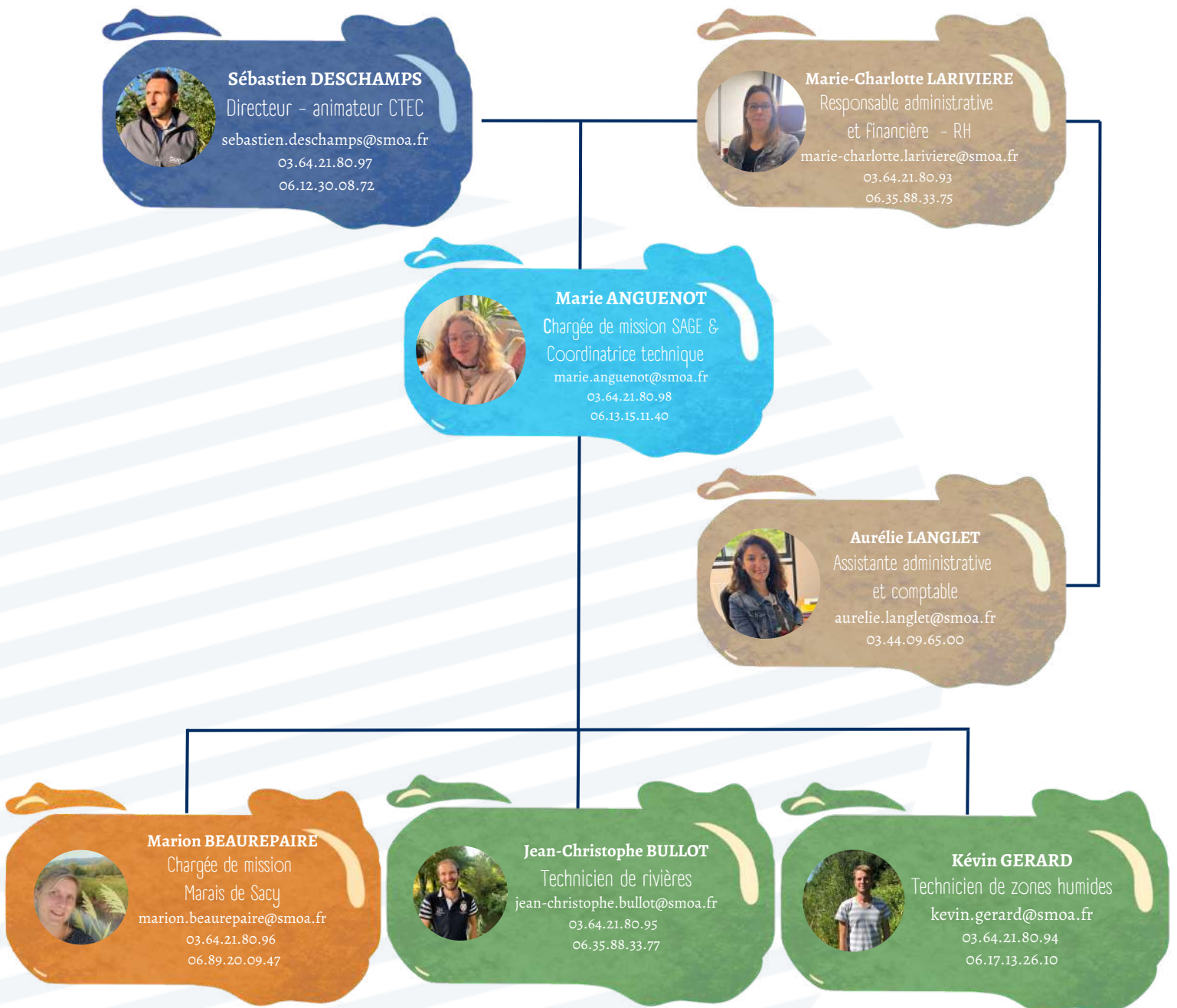


**Président : M. Jean-Luc PARIS**

- Communes : 7 représentants
- Conseil départemental : 2 représentants
- Station Ornithologique : 1 représentant
- CEN Hauts-de-France : 1 représentant
- Fédération de Chasse : 1 représentant
- Propriétaires privés : évolutif
- Experts : évolutif

# SON ÉQUIPE

L'équipe du SMOA accompagne les 9 EPCI et 92 communes du bassin dans la réalisation d'actions qui permettent d'atteindre les objectifs du SAGE Oise-Aronde. En somme, le SMOA est à la disposition des élus locaux. A l'issue de la prise de compétence GEMA, l'équipe s'est étoffée par le recrutement d'ingénieur et de techniciens spécialisés. Pour exercer ses missions, le pôle technique est complété par un pôle administratif. Ainsi, l'équipe du SMOA est composée de 7 agents à temps plein.





# LES ÉLÉMENTS FINANCIERS



## Budget principal :

Compte tenu de l'étude du PTGE et de l'inflation, les membres du SMOA ont validé une augmentation de 10%, soit 12 000 € de recettes supplémentaires (+ 0,09 € / hab.)

## Budgets annexes : GEMA et Marais de Sacy

Au regard de la programmation technique et de l'inflation, les membres du SMOA ont validé une augmentation de 10%, soit 21 960,43 € de recettes supplémentaires (+ 0,14 € / hab.)

SAGE



0,90 € par habitant / an

GEMA



1,61 € par habitant / an

**Dépenses : 1 175 874 €**



**51%**

Animation et gestion des milieux aquatiques et humides :  
**602 916,11 €**



**23%**

Gestion administrative, gestion courante et frais généraux :  
**271 825,95 €**



**11%**

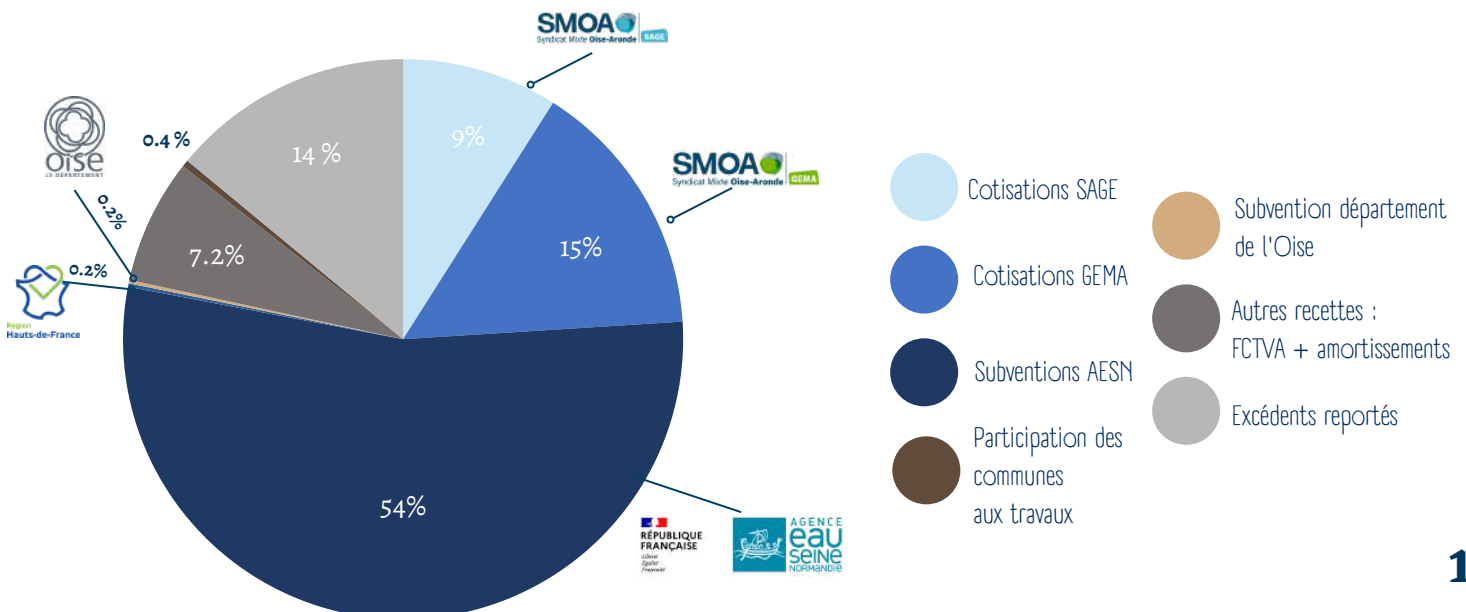
Animation et gestion des Marais de Sacy :  
**136 474,97 €**



**15%**

Animation et mise en œuvre du SAGE :  
**164 657,18 €**

**Recettes : 1 557 404 €**



Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



# TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE L'ARONDE À BIENVILLE ET CLAIROIX



# LA COMMUNICATION



## LA COMMUNICATION POUR LE GRAND PUBLIC

### Réunion de chantier publique :

le 25 octobre, le SMOA a proposé une visite des travaux en cours à destination des habitants de Clairoix et Bienville. Environ 40 personnes ont découvert les opérations de restauration de l'Aronde et des marais communaux.



**Journée du patrimoine :** le 16 septembre, sur le site départemental des Marais de Sacy, le SMOA a proposé une animation dédiée aux plantes comestibles. Plus de 200 personnes ont parcouru le site.

**Sortie ruissellement :** le 30 septembre, à l'initiative du CPIE des Pays de l'Oise, le SMOA a présenté à 15 personnes les travaux de maîtrise d'hydraulique douce mis en œuvre au hameau de la Patinerie à Rémy.

**Formation botanique :** Dans le cadre de la formation Guide nature patrimoine volontaire du CPIE, le SMOA a participé à la journée consacrée à la botanique.

## PAULIN : LA MASCOTTE

Depuis 2022, Paulin le muscardin accompagne les plus jeunes lors des différentes séances du projet pédag'EAUgique. En 2023, le SMOA a élaboré une vidéo ludique en motion design pour expliquer en détails les 2 cycles de l'eau : le cycle naturel et le cycle domestique de l'eau.

## LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES EN 2023

Les acteurs des Marais de Sacy ont participé activement à la JMZH 2023 !

**02 février 2023 :** 90 enfants des écoles primaires de Les Ageux, Rosoy, Labruyère et Monceaux ont découvert les amphibiens des Marais de Sacy lors d'une "chasse aux trésors".

**03 février 2023 :** les étudiants de l'Institut Charles Quentin de Pierrefonds se sont retroussés les manches pour couper et exporter des saules dans le but de restaurer le marais communal de Monceaux



## FESTIVAL DES MARAIS DE SACY



En 2023, la deuxième édition du festival des Marais de Sacy s'est déroulée le 15 et 16 avril.

Lors de la première journée, 600 personnes ont découvert les richesses naturelles du marais communal de Labruyère. Les visiteurs ont pu profiter de nombreuses animations et des stands de 18 exposants locaux.

Le dimanche 16 avril, la RD 75 a été exceptionnellement fermée afin d'accueillir la suite des festivités en présence de plus de 500 personnes.



## LA SORTIE DES ÉLUS 2023

Depuis 2010, chaque année, il est proposé une animation conviviale à destination des élus du territoire reposant sur un circuit de visite ponctué par la présentation des travaux en cours de réalisation.

Cette journée a pour objectif de sensibiliser des élus aux enjeux du territoire en lien avec le changement climatique, la grand cycle de l'eau, la biodiversité, l'aménagement du territoire, l'urbanisme ...

Ce temps d'échange facilite également la communication entre les acteurs locaux et encourage le partage d'expériences et d'opérations de préservation et de restauration des ressources en eau souterraines et superficielles.



## LES CHIFFRES CLÉS DE LA COMMUNICATION EN 2023 :

Festival des Marais de Sacy -  
seconde édition

1 200

visiteurs en 2 jours

JMZH 2023 - marais  
communaux de Monceaux

90

enfants sensibilisés

Sortie annuelle des élus  
du SMOA

40

élus sensibilisés

# LE SAGE OISE-ARONDE

**SMOA**  
Syndicat Mixte Oise-Aronde

SAGE

## UNE NOUVELLE PÉRIODE ESTIVALE PARTICULIÈREMENT SÈCHE

*L'absence de précipitations efficaces entre l'automne 2022 et le printemps 2023 a entraîné une recharge de nappe déficitaire. Dès le mois de janvier 2023, les indicateurs de suivi des nappes (piézomètres) et des cours d'eau (débitmètres) ont présenté des données anormalement basses pour la saison. Ainsi, le bassin de l'Aronde et Oise-Centre ont subi une recharge proche de 0 cm, impactant directement le débit des rivières. La durée de l'évènement et son ampleur sont inédits !*

Très rapidement, la sécheresse a affecté les têtes de bassin avec l'apparition d'étiage sévère (absence d'écoulement). En juin, les principales sources de l'Aronde se tarissent et il a été observé un assec sur 2 km jusqu'en décembre 2023.

Au niveau agricole, les sécheresses récurrentes mettent en péril l'économie locale de l'Aronde reposant sur une production légumière à haute valeur ajoutée conditionnée à l'accès à l'irrigation en période estivale.

Concernant l'eau potable, la commune de Maignelay-Montigny alimentée par deux forages a subi une importante tension à partir de fin juillet. Les mesures mises en œuvre par les délégataires et la communication auprès de la population ont permis d'éviter la rupture totale d'alimentation en eau potable et de défense extérieure contre l'incendie.

## PTGE DE L'ARONDE : NÉCESSITÉ DE S'ADAPTER

*Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est une démarche de co-construction d'un programme d'actions permettant de mettre en adéquation les besoins et les ressources eau disponibles, dans un objectif d'adaptation au changement climatique et du respect de la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et humides.*

Durant la phase 1 du PTGE de l'Aronde débutée en février 2022, il a été largement souligné par tous les participants, la nécessité de collaborer pour élaborer un ensemble de solutions visant à donner un sens à une multitude d'actions dans le cadre d'un projet global ambitieux.

En 2024, la phase 2 du PTGE définira la stratégie d'action avec les priorités par enjeux, les porteurs de projets et le calendrier. Conformément à l'instruction du gouvernement, la démarche étudiera le volet technico-économique et l'analyse coût-bénéfice du plan d'actions



COPIE 4 DU PTGE DE L'ARONDE : "ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC" À NEUFVY-SUR-ARONDE

# VISION DE TERRAIN : SORTIES TECHNIQUES A DESTINATION DES ÉLUS

Afin de répondre à la demande des membres du comité syndical et de la CLE, il a été organisé différentes visites techniques.



29.09.23 : visite des installation AEP de l'ARC



23.06.23 : découverte multi-sites à l'échelle du bassin Oise-Aronde



22.02.23 : découverte de la gestion hydraulique au sein des Marais de Sacy.

## Ce programme visait plusieurs objectifs :

- comprendre le fonctionnement des ouvrages d'adduction en eau potable de l'ARC et découvrir les récents travaux permettant d'améliorer la performance des installations et réduire la pression sur les ouvrages de Baugy situés en ZRE de l'Aronde,
- découvrir des opérations de restauration des milieux humides et aquatiques et appréhender les relations avec le bassin versant (ruissellement, coulée de boue, inondation, ...),
- observer la synergie des acteurs des Marais de Sacy qui participent à la préservation du site à l'aide d'une gestion hydraulique localisée.

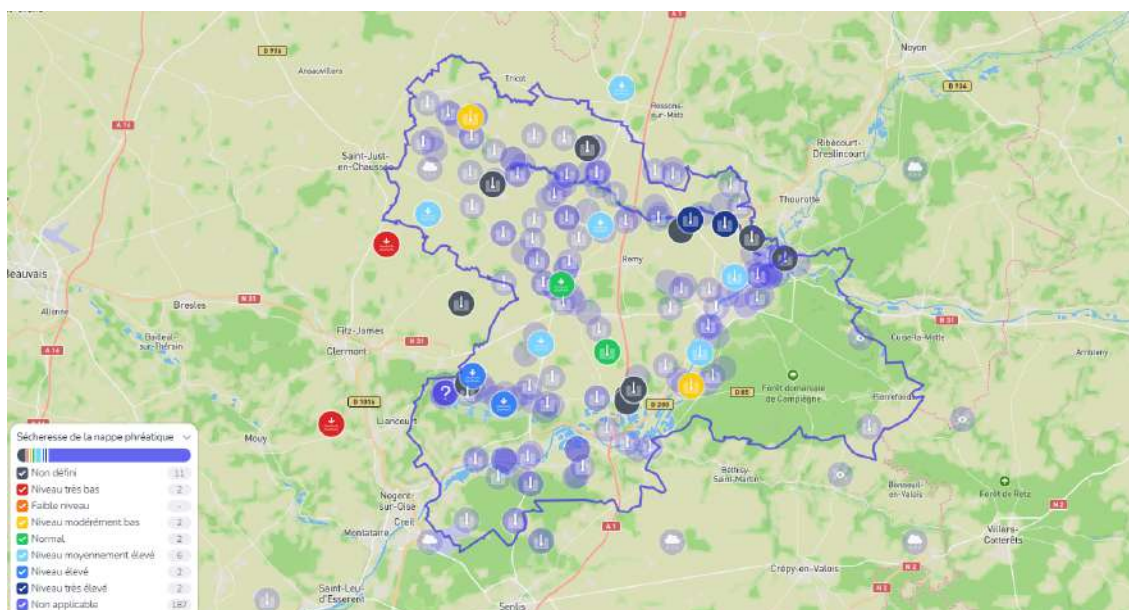


## OUTIL INNOVANT : OBSERVATOIRE NUMERIQUE DE L'EAU

Fin 2021, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a retenu la candidature du SMOA dans le cadre de l'appel à projet "Innovons pour la gestion de l'eau". Le SMOA a confié à la société ImaGeau, le développement d'un observatoire numérique de l'eau qui permettra de centraliser et vulgariser l'ensemble des données quantitatives (prélèvements, niveau, débit) et qualitatives du territoire.

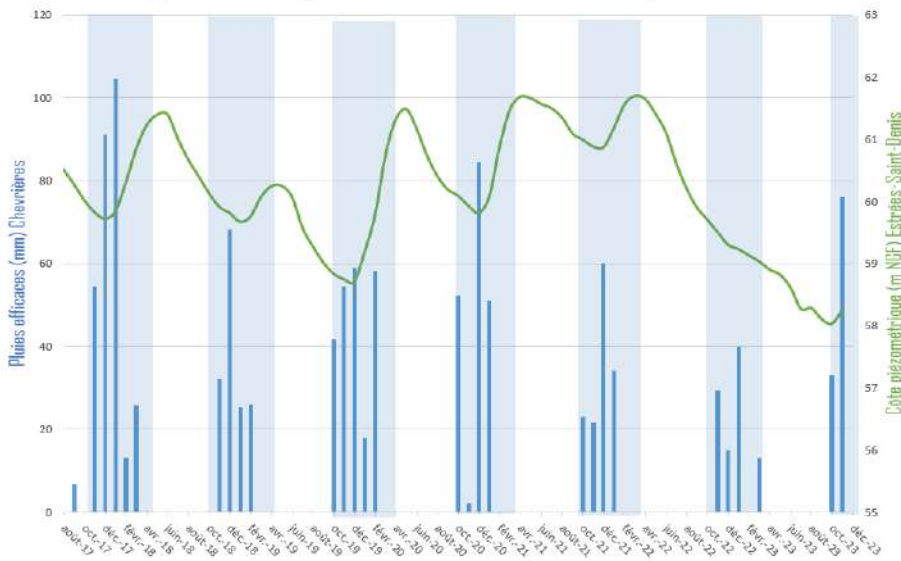
Entre 2022 et 2023, ImaGeau a mis en place un algorithme dédié à la collecte automatique des données publiques et les supervisions des délégataires d'eau potable (données privées). Fin 2023, l'interface graphique a été ajustée et les données qualitatives ont été intégrées à l'outil.

Au 1er trimestre 2024, le lancement de l'application fera l'objet d'une communication adaptée à destination des élus et nombreux partenaires techniques du SMOA.



## LES DONNÉES QUANTITATIVES

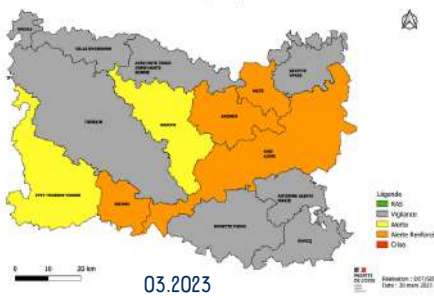
Nappe de la Craie : piézométrie à Estreés-Saint-Denis et pluies efficaces



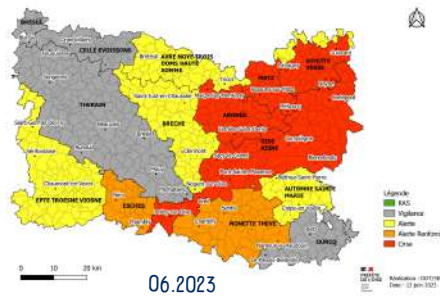
La période optimale de recharge de nappe s'étend théoriquement d'octobre à mars (zonage bleu ci-contre). Lorsque les hivers sont secs, la nappe continue à se vidanger tandis qu'un hiver pluvieux permet à la nappe de constituer ses réserves. Quant aux étés pluvieux, ils bénéficient surtout à la végétation en place et participent aux ruissellements.

La pluie efficace (PE) correspond à la différence entre les précipitations (P) totales et l'évapotranspiration (ETP). Elle est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'infiltration dans le sol et le ruissellement.

Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse



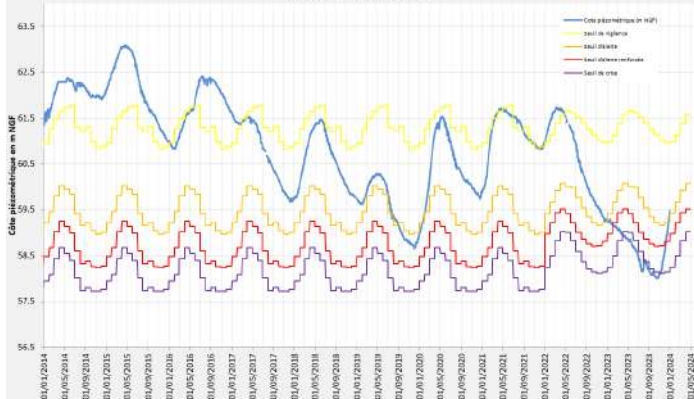
Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse



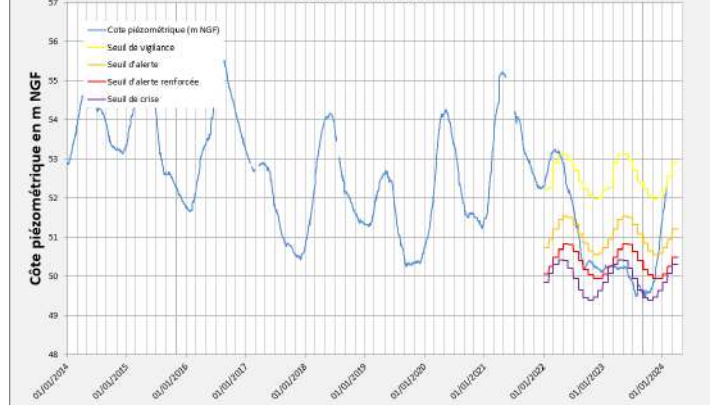
Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse



ESTREES-SAINT-DENIS : niveau de la nappe entre 2014 et 2024  
(Code BSS = 01042X0049/S1)



BLINCOURT : niveau de la nappe entre 2005 et 2024  
(Code BSS = 01046X0010/S1)

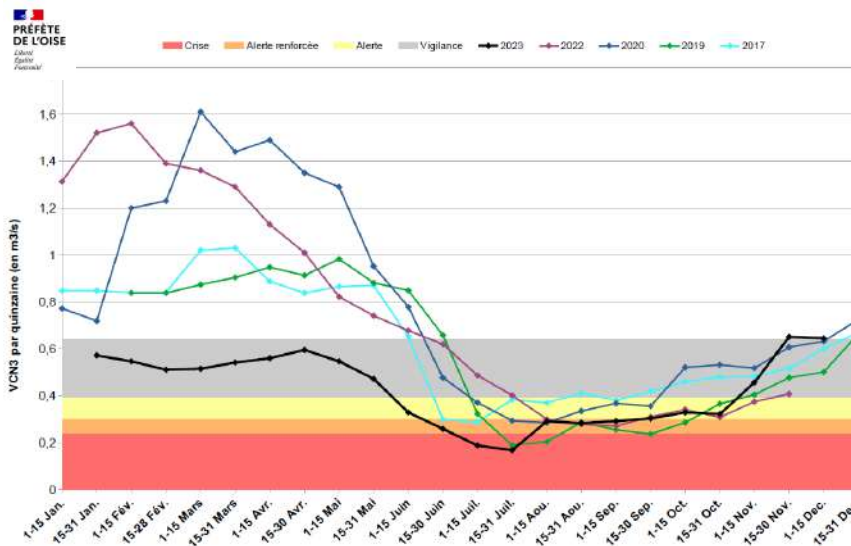


Nous sommes familiarisés avec la sécheresse estivale "synonyme" d'étiage des cours d'eau (débit les plus faibles). En 2023 nous avons connu une sécheresse hivernale (déficit de précipitation efficace) impactant significativement le cycle naturel de la nappe.

En conséquence, le bassin a été visé par les mesures de restrictions de la préfecture de l'Oise dès mars 2023. Compte tenu de la sécheresse estivale de l'été 2023, le bassin de l'Aronde a été maintenu en CRISE durant 150 jours (record départemental) contre 107 jours pour le bassin Oise-Aisne (vallée de l'Oise).

Le Débit Objectif d'Étiage (DOE) correspond au débit en dessous duquel le fonctionnement biologique de la rivière est perturbé. Au niveau de l'Aronde, cette valeur est équivalente au seuil d'alerte, soit 0,41 m3/s. La réglementation précise que le bon état d'un cours d'eau est garanti si le DOE est respecté 8 années sur 10.

Mois	DOE (m3/s)	Seuil d'alerte (m3/s)	Seuil de vigilance (m3/s)
Janvier	0,572	0,547	0,511
Février	0,510	0,482	0,446
Mars	0,390	0,362	0,326
Avril	0,347	0,319	0,283
Mai	0,289	0,261	0,225
Juin	0,225	0,197	0,161
Juillet	0,161	0,133	0,097
août	0,133	0,105	0,069
Septembre	0,105	0,077	0,041
Octobre	0,097	0,069	0,033
Novembre	0,069	0,041	0,005
Décembre	0,041	0,013	0,000



D'après les données de la DREAL Hauts-de-France, l'Aronde a débuté l'année 2023 sous le seuil de vigilance. En effet, le débit de l'Aronde est conditionné par la piézométrie de la nappe de la Craie.

Proposition découpage zones alerte sécherresse Oise - ACD 2024



En date du 27 octobre 2023, Mme La Préfète de l'Oise a adressé à tous les membres du Comité du Suivi de la Ressource en Eau (CSRE) un courrier précisant vouloir réviser l'arrêté cadre dans le but de :

- ajouter des EPCI à la composition des CSRE;
- coordonner les mesures à l'échelle inter-départementales;
- rédiger de nouvelles mesures pour tenir compte des lignes directrices nationales publiées en mai 2023, ou modifier des mesures de restrictions afin de tenir compte des retours d'expériences effectués pendant la période estivale 2023;
- définir de nouvelles zones d'alerte sécherresse.

## LE SAGE OISE-ARONDE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Depuis 2016, le SMOA en partenariat avec le CPIE des Pays de l'Oise, anime le "projet Pédag'EAU'gique".

Au total, 17 classes du bassin Oise-Aronde ont participé à cette animation. D'après les élus locaux et les enseignants, ce projet est une véritable source d'apprentissage pour les enfants, qui bénéficient, de décembre à juin 2024, de différentes animations réalisées par nos équipes.

Bilan 2016 - 2024 : **1 718** élèves sensibilisés







# LA GESTION DES ZONES HUMIDES



## OPÉRATION GLOBALE : RESTAURATION DE L'ARONDE ET DES MARAIS COMMUNAUX DE CLAIROIX / BIENVILLE

Situés en lisière du Mont Ganelon, les marais communaux de Bienville et de Clairoux sont exploités pour la culture du peuplier depuis le début du 20ème siècle. En 2021, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France a recensé une végétation composée d'éléments de prairie de fauche, témoin d'un pâturage historique.

Les peupliers communaux ayant atteint leur maturité, l'exploitation des parcelles était nécessaire afin de valoriser ce bois. Les grumes ont été valorisées en scierie tandis que les rémanents (houppier, branches) ont été broyés afin d'alimenter des chaufferies biomasse locales, dont celle de Compiègne.

### L'opération concerne une surface totale de 6,5 ha :

- Abattage, broyage des souches, ratissage et vidange de la végétation ligneuse;
- Fermeture de la totalité du réseau de drainage et création de mares sur 1000 m<sup>2</sup>;
- Restauration de l'Aronde en rive gauche sur 600 ml;
- Création d'un sentier de découverte sur environ 1 km.

L'objectif des travaux consiste à retrouver des habitats typiques de zone humide ouverte (roselière, cariçaie) ainsi qu'une régénération de boisement alluvial naturel (Saules, Aulnes). Les travaux seront favorables au déploiement de la Rainette verte, à la reprise de l'autocurage de la rivière et des relations entre l'Aronde et sa nappe d'accompagnement.



Montant des travaux :  
**272 958,00 € HT**

Partenaires Financiers :



202 648,00 €



27 605,00 €



26 893,00 €



14 278,00 €



# BRAISNES-SUR-ARONDE : CHANTIER PARTICIPATIF POUR RECONVERTIR LA PEUPLERAIE

En décembre 2022, un broyage forestier lourd a été réalisé sur une surface de 3 ha afin d'éliminer les souches et les branches présentes sur le site. Ces travaux ont permis d'aérer le sol et de préparer un « mulch » bénéfique à la plantation du boisement alluvial.

Le 9 février 2023, 1 500 arbres ont été plantés sur le site des anciennes tourbières grâce à l'engagement de 70 volontaires (élèves, riverains, pêcheurs, élus, techniciens, ...).

En mars dernier, 50 arbres ont été plantés par les enfants de l'école de primaire de Braisnes-sur-Aronde en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays des Sources.



Cette action a bénéficié du soutien financier de la Région des Hauts-de-France à hauteur de 3 349,80 €



Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE

## PROTEGER

La Rainette verte est un petit amphibien de 5 cm équipé de disques adhésifs aux bouts des doigts, lui permettant de s'aventurer à plusieurs mètres de haut dans les arbres. Sur le territoire, l'espèce est observable en forêt domaniale de Compiègne ainsi qu'au sein des Marais de Sacy.



## 2024 : RESTAURATION DU GRAND MARAIS - PHASE 2

En 2022, le SMOA a réalisé des travaux de restauration d'une zone humide ouverte du type roselière et cariçaie sur une surface de 6,7 ha en plein cœur de la forêt domaniale de Compiègne sur le territoire de la commune de Saint-Jean-aux-Bois.

En 2024, le SMOA engagera de nouveaux travaux de réouverture du milieu, comblement des fossés, création de mares sur une surface totale de 4,5 ha. En complément, le ru des Planchettes sera déplacé dans son lit historique et méandrique dans le but de diversifier les écoulements et favoriser le débordement vers la zone humide.



Office National des Forêts

## CHIFFRES CLÉS 2023 : ZONES HUMIDES



15

hectares restaurés



40

hectares entretenus



287 000 €

cout total des travaux

# LA GESTION DES COURS D'EAU



## SÉCHERESSE : ÉTÉ 2023

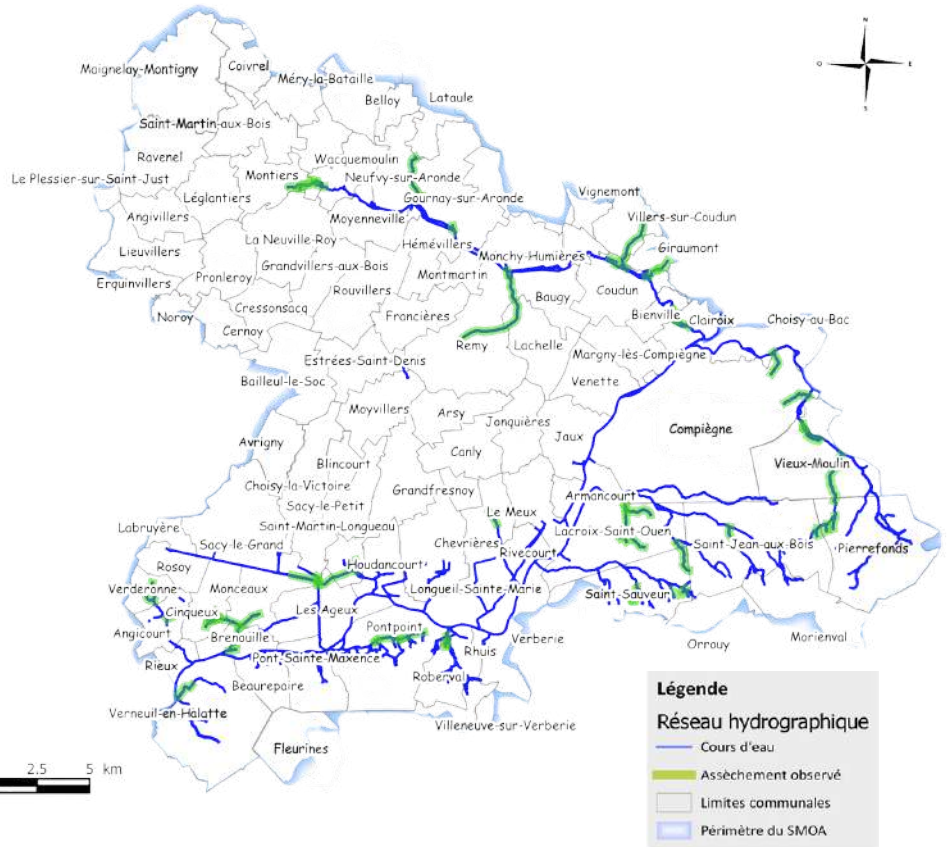
Les cours d'eau ont des fonctions écologiques bien particulières, qui ne peuvent plus être assurées s'ils sont en mauvaise santé.

Il s'agit des services écosystémiques :

- approvisionnement (eau potable, bois)
- régulation (climat, crues)
- culturels (activités récréatives)
- support (cycle de l'eau, ...)

Lors de la sécheresse estivale 2023, 3 pêches de sauvegarde ont été réalisées par la Fédération de pêche de l'Oise et les techniciens du SMOA pour préserver la faune piscicole, environ 900 poissons ont été préservés.

Durant l'étiage 2023, il a été dénombré 50,9 km d'assec sur le bassin Oise-Aronde.



## RESTAURATION DU RU MACQUART ET DE LA TALMOUSE À VERNEUIL-EN-HALATTE



La Talmouse est une prairie humide de la vallée de l'Oise bordée par le ru Macquart. Toutefois, des travaux historiques de drainage ont impacté les fonctionnalités naturelles du ru et de la zone humide.

Les travaux visent la restauration du ru sur 200 m et la fermeture du réseau drainage de la prairie afin préserver la zone humide.

Le montant de l'opération s'élève à 64 200,00€ TTC, avec une participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 51 360€ TTC et de la commune de Verneuil-en-Halatte de 6 420 € TTC.



# RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Le ru Grand ru est un petit affluent de l'Oise prenant naissance au sein de la Réserve Biologique des Grands Monts. A l'image de nombreux cours d'eau du bassin Oise-Aronde, cet affluent a fait l'objet d'importante rectification de son lit.

Le principal objectif vise le transfert du ru dans son lit d'origine sur 860 ml, lui permettant ainsi de retrouver ses fonctionnalités naturelles (capacité de débordement, hétérogénéité des habitats, lien cours d'eau/zone humide, ...).

Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour un coût global de 40 258 € TTC.



Les travaux de restauration du ru de Berne à Vieux-Moulin visent à restaurer environ 800 mètres de ce petit cours d'eau forestier.

En 2023, la priorité a été de réhabiliter les anciens méandres. L'année 2024 sera consacrée au démantèlement de l'ancienne pêcherie, à la création de deux radiers en aval des ponceaux forestiers et à la mise en eau du lit historique.

Le montant total des travaux s'élève à 146 787€ TTC avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

## CHIFFRES CLÉS 2023-2024 RIVIERES

Envoyé en préfecture le 11/07/2024  
 Reçu en préfecture le 12/07/2024  
 Publié le 12/07/2024  
 ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



**2 ouvrages traités pour la continuité écologique**



**1 680 ml de cours d'eau restaurés**



**12 500 ml de cours d'eau entretenus**



## 2023 : BILAN CHANTIER ÉCOLE GEMA

En 2023, le SMOA a poursuivi son partenariat avec le lycée agricole d'Airion et l'Institut Charles-Quentin de Pierrefonds en organisant un total de 18 chantiers sur l'ensemble du territoire. Ces opérations participent à l'entretien de nos rivières, de nos zones humides et à lutter contre le ruissellement agricole.

En 2024, une programmation ambitieuse est attendue grâce à un nouveau partenariat avec le lycée horticole de Ribécourt-Dreslincourt



**6,5 ha**  
hectares entretenus



**450 ml**  
de rus entretenus

# LES MARAIS DE SACY



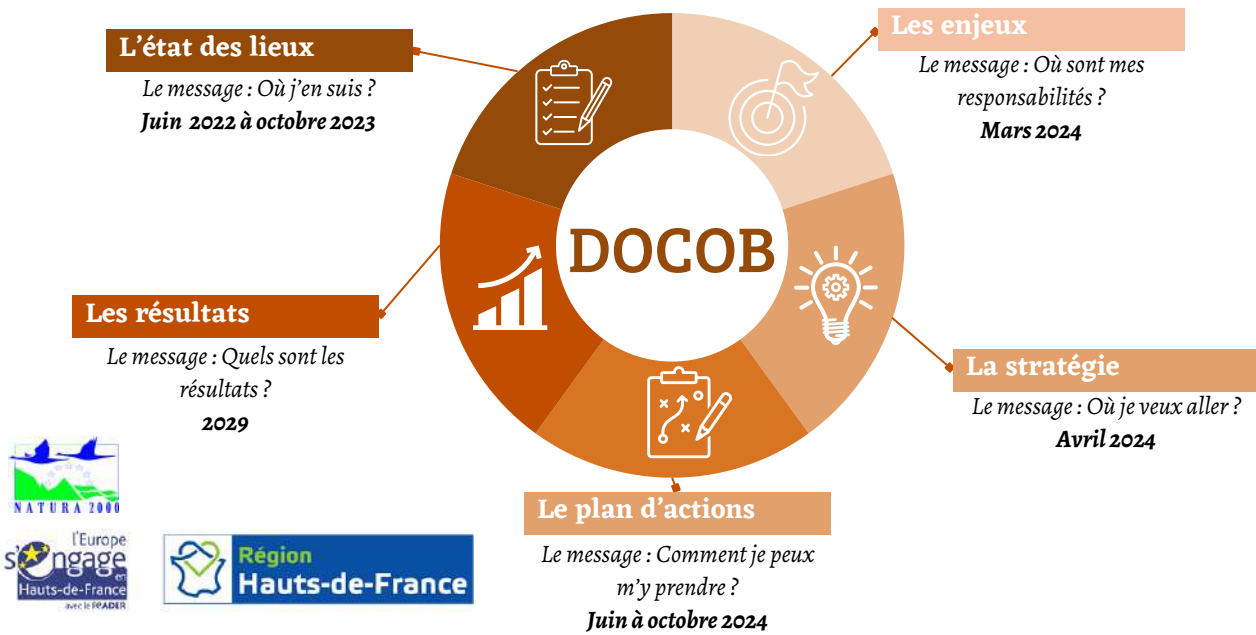
## LE DOCOB DES MARAIS DE SACY

Mais c'est quoi ? C'est le **DOC**ument d'**OB**jectifs (**DOC**OB)

Il s'agit d'un document de gestion NATURA 2000 qui repose sur un état des lieux écologique et socio-économique (activités humaines) dans le but de définir des orientations de gestion en faveur des habitats et des espèces.

Le **DOC**OB des Marais de Sacy en vigueur a été approuvé en 2005. Ainsi, les services de l'Etat considèrent que la révision du **DOC**OB est une priorité forte !

Plus précisément, cette révision consiste à actualiser les données pour une meilleure gestion des Marais de Sacy. Les modifications s'inscrivent dans la poursuite de la restauration et l'entretien des marais en tenant compte à la fois de l'évolution des habitats et l'évolution des activités humaines



## PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN (PPRE) DE LA FRETTE ET DE LA GESTION QUANTITATIVE DES MARAIS DE SACY :

En 2019, le SMOA a lancé une étude stratégique regroupant la gestion du ru de la Frette et des Marais de Sacy. A l'issue de nombreux diagnostics de terrain et d'une importante concertation locale, le plan de gestion sera approuvé par les services de l'État au 1er trimestre 2024. Le volet réglementaire sera conduit durant l'année 2024. Aussi, les travaux sur le domaine privé nécessitent la mise en place d'une DIG.

En 2025, il est envisagé de réaliser des travaux ambitieux au sein de la propriété du Conseil départemental de l'Oise. Compte tenu des contraintes techniques, le montant estimé s'élève à 1 million €. Le cofinancement sera assuré par l'AESN & Life Anthropofens.



# ENTRETIEN DES MARAIS PAR LE PATURAGE

Pendant de nombreuses années, les divers intervenants des Marais de Sacy ont entrepris des actions significatives de restauration, telles que le déboisement, la fauche et la réhabilitation des mares, dans le cadre du contrat Natura 2000. En parallèle, le syndicat a réfléchi à la durabilité de ces actions et à l'entretien régulier du site. Dans cette optique, depuis 2013, le syndicat mène une expérimentation sur le pâturage par le buffle domestique. Selon les observations sur le terrain des partenaires techniques, le pâturage tournant semble être la solution la plus durable et la plus efficace pour assurer une gestion cohérente des habitats naturels. Pour la période 2022-2024, le montant alloué est d'environ 52 500,00 € TTC.



Le projet de territoire initié en 2021 par Mme DIAS, Présidente du comité de pilotage Natura 2000 et de suivi RAMSAR et M. PARIS, Président du Comité des Marais de Sacy se poursuit avec l'implication des acteurs locaux.

Pour mémoire, il repose sur 3 socles fondamentaux :

- Identifier les acteurs du marais et définir le "qui fait quoi". La gouvernance des Marais permet de définir des bases solides.
- Définir les valeurs que les acteurs portent aux Marais de Sacy.
- Apporter une identité aux Marais de Sacy.

Pour initier la démarche, les élus ont souhaité travailler sur une identité afin de mieux identifier et de faire rayonner les Marais de Sacy.



## 2024 : PRÉSERVONS LES MARAIS DE SACY FACE AU RUISSELLEMENT

La mairie de Sacy-le-Grand a souhaité engager sur son territoire des actions fortes répondant à la problématique autour de l'eau et de l'agriculture "Comment préserver l'eau tout en développant les capacités d'adaptation de l'agriculture ?".

Pour ce faire, le SMOA et la mairie de Sacy-le-Grand travaillent en étroite collaboration avec les agriculteurs locaux pour mettre en place un programme de travaux ambitieux reposant sur l'hydraulique douce : fascine, fossé d'infiltration, mares, talus planté et favoriser le retour de la biodiversité avec la plantation de haies.



### CHIFFRES CLÉS



**3,5 km**

de haies à implanter sur le domaine public



**1,2 km**

cumulé de fascine vivante, fossé à redents, merlon et dérasement d'accotement



**107 099,00 €**

cout total des travaux

# LE RUISSellement



## JAUX - PHASE 2

Dans la continuité des opérations menées durant l'hiver 2020-2021, la commune a engagé les travaux de la phase 2 du programme d'actions avec l'assistance technique du SMOA pour un montant total de 270 498 € TTC.



- 160 ml de merlon
- 514 ml de fascine vivante
- 265 ml de fossé à redent
- 200 ml de noue enherbée
- 60 ml de fossé à redents
- 2 ouvrages "dépierréur / dessableur"
- 2 ouvrages tampon de 1 000 m3
- 5 saignées
- 1 recharge de chemin rural

## PONTPOINT - PHASE 2

En complément des travaux de l'hiver 2019, la commune de Pontpoint a souhaité poursuivre la lutte contre les ruissellements et les coulées de boue avec l'accompagnement du SMOA. Il s'agit d'éviter les départs de terre dès l'origine et/ou d'en provoquer la sédimentation en amont des zones sensibles. Le montant de l'opération s'élève à 110 616 € TTC.

- 530 ml de merlon
- 485 ml de fascine vivante
- 440 ml de fossé
- 440 ml de haie
- 60 ml de fossé à redents
- 11 passages à gué
- 27 empochements



## ASSITANCE AUX COMMUNES : FOCUS PLATEAU PICARD

Lors de l'épisode orageux du 24 août 2023, les communes de Moyenneville, La Neuville-Roy et Wacquemoulin ont subi d'importants dégâts causés par des phénomènes localisés de ruissellements agricoles. L'adduction en eau potable a été interrompue durant 48h en raison de l'intrusion d'une coulée de boue au sein d'un forage agricole situé à l'amont hydraulique d'un forage d'eau potable.



## VIGNEMONT



En complément des travaux portés en 2022 par la commune de Vignemont avec l'assistance du SMOA, le lycée agricole de l'Oise a réalisé une fascine vivante de 20 ml complémentaires des ouvrages d'hydraulique douce situés en amont.

Cette opération s'est déroulée sous la supervision des agents du SMOA.

## GOVERNANCE RUISSELLEMENT : PERSPECTIVES 2024

*En juin 2022, les élus du territoire ont majoritairement validé le principe du transfert de la compétence communale "ruissellement" au SMOA.*

A l'automne 2023, les représentants de l'ARC et de la CCPE ont confirmé la volonté d'étudier le transfert de ladite compétence. En parallèle, l'AESN a également validé le cofinancement d'un poste de technicien ruissellement à temps plein à hauteur de 50% .

Durant le 1er trimestre 2024, le cabinet ESPELIA étudiera le mode d'organisation à mettre en place et proposera la traduction juridique, analysera le volet financier / comptable et identifiera les moyens humains et techniques appropriés.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE

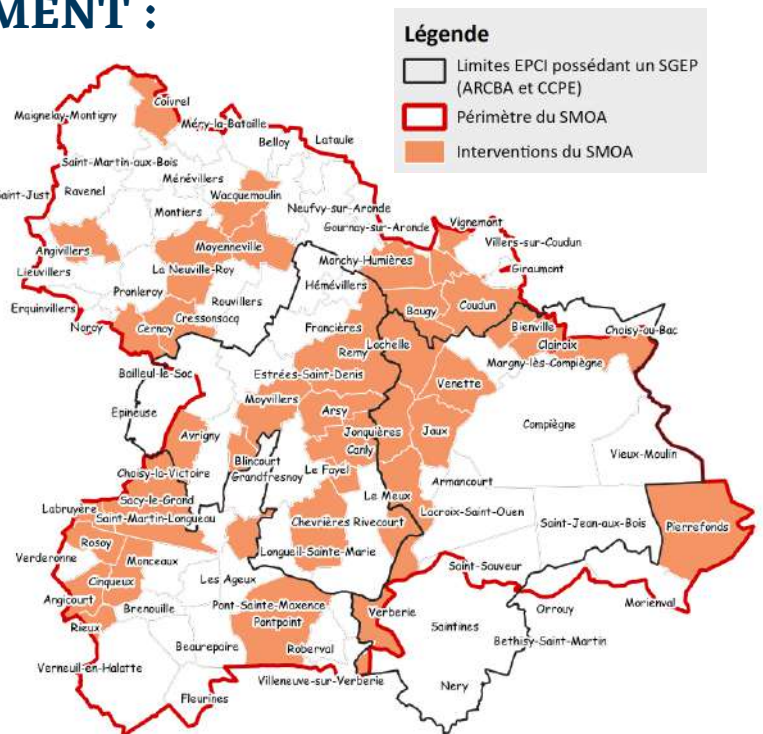
A L'HOR

Afin de répondre à la demande des élus locaux, le SMOA poursuit son assistance technique en matière de lutte contre le ruissellement et les coulées de boue.

A cet effet, la programmation de travaux vise les communes suivantes :

- Wacquemoulin
- La Neuville-Roy
- Chevrières
- Choisy-au-Bav (le Francport)
- Le Meux (phase 2)

Des prospections sont en cours au sujet des travaux visant les communes de Moyenneville, Cernoy, Chevrières et Canly.



CHIFFRES CLÉS 2023 :



72

ouvrages d'hydraulique douce et structurante



5

marchés de travaux élaborés, suivi par le SMOA



5,42 km

d'aménagements cumulés dont :

- 1,87 km de merlon enherbé
- 1,74 km de haie
- 1,05 km de fascine vivante
- 765 ml de fossé et fossé à redents
- 2 000 m3 de mare tampon
- 11 passages à gué



Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



# GESTION ALTERNATIVES DES PLUVIALES ET RESTAURATION DU MARAIS COMMUNAL D'ANGICOURT

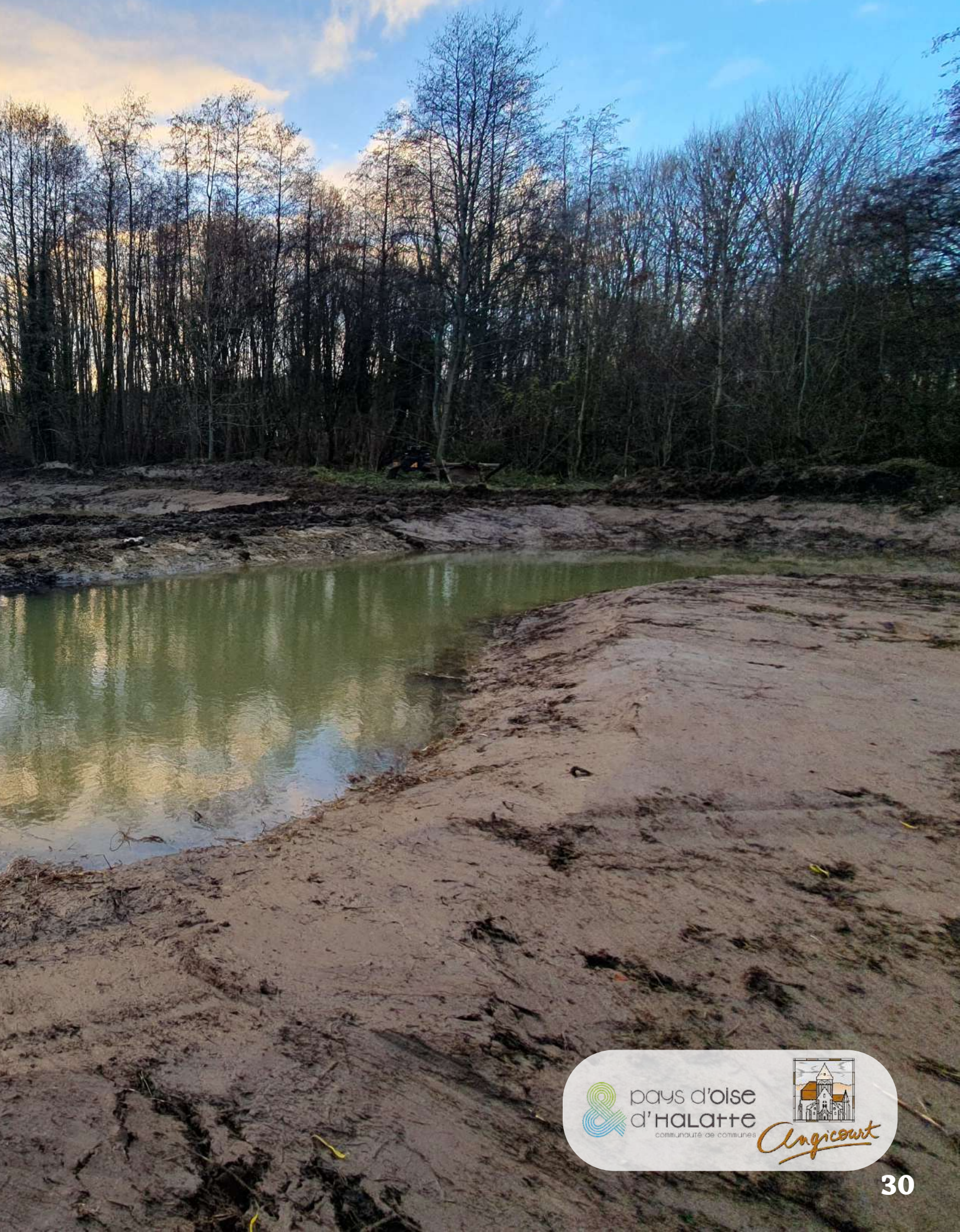


Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



pays d'oise  
d'halatte  
communauté de communes



Angicourt

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-59\_CC200624-DE



**SMOA**   
Syndicat Mixte **Oise-Aronde**

ZAC du VALADAN N°18 - Route de ROYE -  
60 280 CLAIROIX  
accueil@smoa.fr | Tel: 03 44 09 65 00